

ANNEXE TECHNIQUE N° 1
à l'attestation d'accréditation (convention n° 2228)
Norme NF EN ISO/CEI 17025 v2005

L'entité juridique ci-dessous désignée :

NOM :	A+ METROLOGIE
Adresse :	191, rue de Vaugirard 75015 PARIS
Contact :	Monsieur Christophe PAREAU
Tél. :	01 40 54 59 47
Fax :	01 40 54 59 50
E-mail :	christophe.pareau@aplus-metrologie.fr
Site Internet :	www.aplus-metrologie.com

est accréditée par le Cofrac – Section Laboratoires – pour son laboratoire, site et unité technique suivants :

<u>SITE CONCERNÉ</u>	Nom : A+ METROLOGIE Adresse : 456, rue Jean Moulin - BP 70117 50110 TOURLAVILLE Contact : Monsieur David VASTY Tél. : 02.33.02.46.28 Fax : 02.33.02.43.63 E-mail : david.vasty@aplus-metrologie.fr
-----------------------------	---

Unité technique : Agence Nord Ouest

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :

- Vérification des équipements d'essais - partie 2 : Caractérisations des enceintes climatiques (*programme 122-2*)

Elle porte sur les étalonnages suivants :

(Voir page suivante)

Section Laboratoires – Accréditation n° 1-1600

Objet soumis à l'essai	Nature de l'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Référence de la méthode	Principe de la méthode	Principaux moyens d'essai	Commentaires
Enceintes thermostatiques	Caractérisation et vérification des enceintes thermostatiques	Température (de – 40 °C à + 500 °C)	NF X 15-140 : octobre 2002 § 8.5 ; § 8.6, § 8.7, § 8.8, § 8.9, § 15	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination de l'écart de consigne et de l'erreur d'indication - Détermination de l'homogénéité de l'environnement - Détermination de la stabilité de l'environnement - Temps de récupération de la température 	Mesure de la température avec une centrale de mesure Sondes thermométriques Pt100 ou couples thermométriques type T	(Code Cofrac T10)
Enceintes climatiques	Caractérisation et vérification des enceintes climatiques	Température de rosée de –10 °C à 80°C pour une température sèche de 0 à 80°C (domaine d'humidité de 5 à 95 % H.R.)	NF X 15-140 : octobre 2002 § 10.6 ; § 10.7, § 10.8 § 10.9 ; § 10.10, § 15	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination de l'écart de consigne et de l'erreur d'indication - Détermination de l'homogénéité de l'environnement - Détermination de la stabilité de l'environnement - Temps de récupération de la température 	Hygromètre à condensation Centrale de mesure Sondes thermométriques Pt100	(Code Cofrac H10)

Fait à Paris, le 25 mai 2007

Le Responsable d'accréditation : Elsa MASSAH

Date de prise d'effet : 1^{er} juin 2007